



Dossier de demande de subvention 2016

Monsieur le Président du Conseil Départemental

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU TOURISME
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES
 Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS11096 57036 METZ CEDEX 1

Développement de ressources documentaires et numériques

TYPE DE PROJET

- Ressources documentaires
 Ressources numériques

Date limite de remise du dossier : 25/04/2016

Les dossiers sont à adresser à :

Conseil Départemental de la Moselle - Direction de la Culture et du Tourisme
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques

1 rue du Pont Moreau – C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

Le Demandeur (Commune ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Bibliothèque :

Nom du responsable de la bibliothèque :

Tél. : Email :

Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

4. Accompagnement et médiation (uniquement pour les projets de développement de ressources numériques)

4-1 Accompagnement et médiation prévue (personne ressource, animations, ateliers, tutoriels pour l'utilisateur, promotion du service...)

Nom de la personne ressource :

Tél. : Email :

.....

4-3 Planning de réalisation

.....

5. Conditions d'attribution de la subvention

Le dossier de demande de subvention sur le développement des ressources documentaires et numériques s'adresse aux bibliothèques des communes ou intercommunalités du réseau départemental qui respectent les conditions fixées dans le règlement d'attribution.

Cette aide est destinée à permettre aux communes ou intercommunalités de développer des ressources documentaires ou numériques pour fidéliser ou capter les publics. Elle sera calculée en fonction du budget global et de l'intérêt départemental du projet.

5.1 Conditions d'attribution de l'aide

Pour que la demande soit recevable, la commune ou EPCI doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La commune doit consacrer au minimum 1 euro par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La commune doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la « Formation de base » ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme 2016 de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques ;
- Le bénéficiaire accepte les conseils des professionnels du pôle de rattachement pour la préparation et l'accompagnement des projets de la bibliothèque ;

- Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publiques et porte sur des ressources à caractère culturel, pédagogique ou documentaire ;

Pour les ressources numériques, la collectivité doit respecter les conditions suivantes ;

- Disposer d'un service multimédia ;
- Désigner un référent pour accompagner les publics ;
- Suivre un module de formation « ressources numériques » au cours de l'année 2016.

5.2 Pièces à fournir

- Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives suivantes :
 - Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Conseil Départemental de la Moselle (signature du Maire de la commune ou du Président de l'EPCI) ;
 - Lettre de la commune ou de l'intercommunalité s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
 - Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal et à acquérir les ouvrages au titre communal ou intercommunal ;
 - Budget prévisionnel équilibré faisant apparaître impérativement la participation de la Commune ou de l'Intercommunalité ;
 - Le rapport d'activité 2015 de la bibliothèque ;
 - Fiche annexe 1 complétée avec l'aide du référent de territoire ;
 - Descriptif et le devis détaillé du projet d'acquisitions ;
 - Le demandeur est autorisé à fournir toute autre pièce relative au projet et qui permettrait d'en préciser le contenu ou la gestion.

Fait à, le

**Signature et cachet du Maire,
du Président ou de son représentant**

Pour toutes les opérations réalisées avec une participation départementale, le bénéficiaire s'engage à apposer sur les supports d'information créés à l'intention du public la mention suivante : « Avec le soutien financier du Département de la Moselle », accompagnée du logo (disponible sur simple demande) et pourra faire l'objet d'une communication officielle à la presse en présence de représentants des collectivités bénéficiaires et du Département de la Moselle.

Fiche annexe 1

Dossier de demande de subvention 2016

Monsieur le Président du Conseil Départemental

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU TOURISME
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES
 Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS11096 57036 METZ CEDEX 1

Développement de ressources documentaires et numériques

1. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

1.1 Description des publics potentiels

- Bibliothèque municipale → population de la commune :
- Bibliothèque intercommunale → population totale des communes :

1-2 Résultats de l'analyse des collections avec le rapport d'activité et les statistiques *(analyse à mener avec l'aide du référent)*

.....

.....

.....

.....

1.2 Données sur la structure de la population (segmentation par âge) *(à remplir avec l'aide de votre référent de territoire)*

Tranche d'âge	Population de la commune			Inscrits à la bibliothèque		
	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL
0 - 14 ans						
15 - 24 ans						
25 - 59 ans						
60 ans et plus						

Tranche d'âge	Taux de pénétration I/P		
	M	F	TOTAL
0 - 14 ans			
15 - 24 ans			
25 - 59 ans			
60 ans et plus			

2. Projet de développement des collections

2.1 analyse de l'existant et du projet de développement

Une analyse qualitative des collections doit être menée pour vérifier les forces et faiblesses et les manques éventuels en fonction des publics non touchés, de l'état des collections ou de la mise en œuvre d'un partenariat.

SITUATION ACTUELLE			PROJET D'ÉVOLUTION et OBJECTIFS	
Collections actuelles	Nombre de documents	% des collections totales	Quantité estimée	Objectifs
1-				
2-				
3-				

Fait à, le

**Signature et cachet du Maire,
du Président ou de son représentant**